DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET:
AFFECTATION
DES RESULTATS
D'EXPLOITATION
2023

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 08 MARS 2024

AFFICHAGE EN DATE DU: 08 MARS 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 19 MARS 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-66 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2024 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian WINTERHALTER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Evelyne GUILHEM À Jacqueline RATABOUIL,
Bernard GRIMAUD À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Brigitte BATIGNE À Hélène GIRAL,
Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Philippe GUIRAUD,
Agnès SOULIER À Préscillia GRANIER,
Delphine SANTINI À Bruno PERLES,
Adrien ROUZAUD À Marie-Claude BOURREL,

Absents excusés: Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif VILLE de l'exercice 2023 qui fait apparaître un excédent d'exploitation s'élevant à 4 649 601.19 €,

Vu le résultat des années antérieures fixé à 3 680 847.14 €,

Soit un excédent global de 8 330 448.33 €,

Sur la proposition de Monsieur le Maire d'affecter une partie de ces résultats en section d'investissement selon la répartition exposée ci-après,

Sur avis de la Commission des Finances en date du 13 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice

4 649 601.19 €

Résultat antérieur reporté

3 680 847.14 €

Résultat à affecter

8 330 448.33 €

Solde d'exécution d'investissement

- 4 331 993.52 €

Besoin de financement

4 331 993.52 €

Affectation en réserve à l'article 1068

4 331 993.52 €

Report de fonctionnement au 002

3 998 454.81 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 mars 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 1 9 MAPS 2024

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 1

Par publication le : 1

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19 MARS 2024

ID: 011-211100763-20240314-DB202466SG-DE